
Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

- I. — PROCHAIN CONGRÈS { Victor Morin.
J.-B. Lagacé.
- II. — LES RELATIONS ENTRE LES RACES AU CA-
NADA Victor Morin.
- III. — CHRONIQUE Arthur Saint-Pierre.
- IV. — POUR FAIRE SUITE AU CONGRÈS D'ACTION
FRANCAISE . Les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal.
- V. — L'HISTOIRE DE LA LÉGISLATION SCOLAIRE
AU MANITOBA (3ème article) J.-A. Beaupré.
- VI. — LE TRAMWAY La Ligue des Droits du Français.
-

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

A nos sociétaires. — Changements administratifs. — Tableau d'honneur
des organisateurs permanents. — Bilan du mois de septembre 1916.

Rédaction et administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
MONUMENT NATIONAL,

296, rue SAINT-LAURENT MONTREAL.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier : Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Président général : VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général : JOSEPH GAUVREAU, D. M., Edifice Dandurand.

2ème Vice-président général : V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur, 372, rue du Parc
[Lafontaine.

Secrétaire général : J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

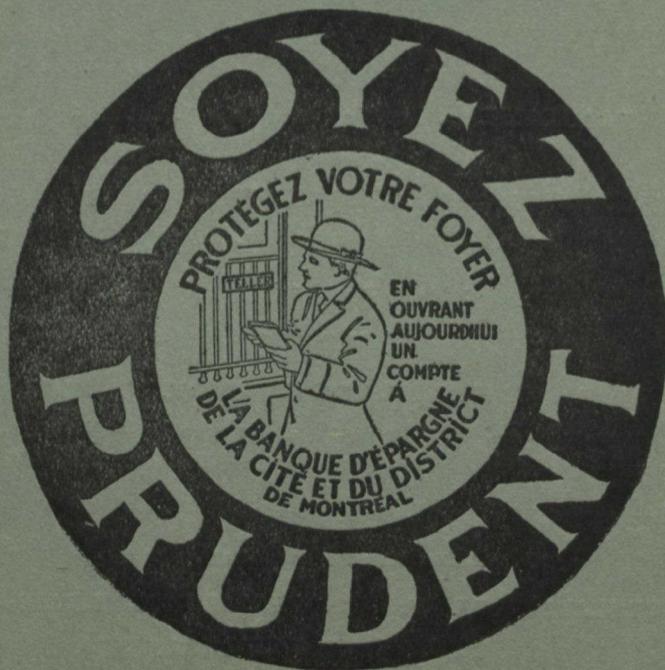
Trésorier général : JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance, 2, place d'Armes.

Directeurs : L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville. — E.-P. LACHAPPELLE, D. M., 267, ouest, rue Prince-Arthur. — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes. — U.-H. DANDURAND, financier, Edifice Dandurand. — VICTOR DORÉ, professeur, 446, rue Fullum. — GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques. — JOSEPH GIBARD, rentier, 46, ouest, boulevard Saint-Joseph.

Chef du Secrétariat : ARTHUR SAINT-PIERRE, bureau I, Monument National.

Sous-chef du Secrétariat : JOS. DUBAND, bureau I, Monument National.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ : Caisse Nationale d'Economie. — Caisse de Remboursement. — Compagnie du Monument National. — Société Nationale de Fiducie.



Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 13. — No 10.

MONTRÉAL, OCTOBRE 1916.

50 sous par an.

PROCHAIN CONGRÈS

Le Conseil général a décidé d'appeler un congrès spécial afin de donner plus d'intensité et de cohésion à l'action patriotique de la Société. A cette fin, un programme, d'études a été préparé, qui comporte trois rapports sur : *La société Saint-Jean-Baptiste et l'accomplissement du devoir national à l'heure actuelle* :

- a) La part du Conseil général,
- b) La part des Conseils de section,
- c) La part des membres dans l'accomplissement de ce devoir.

Vu l'importance pratique de ce Congrès, il a été décidé d'y admettre tous les membres, cependant seuls les délégués y auront voix consultative et délibérative.

Voici le texte de la lettre de convocation adressée par le Conseil général, aux présidents et secrétaires de sections :

Montréal, le 10 octobre 1916.

Cher monsieur,

Conformément au pouvoir à lui accordé par l'article 29 des nouveaux règlements, le Conseil général a l'honneur de convoquer un Congrès spécial de la Société Saint-Jean-Baptiste, lequel Congrès s'ouvrira au Monument National, jeudi, le 9 novembre prochain, à huit heures du soir. Le Conseil général soumettra à ce Congrès les amendements aux règlements dont vous voudrez bien trouver copie ci-jointe, l'étude et la discussion de rapports sur notre Société, etc., etc., etc. Vous voudrez bien voir à ce que votre section soit représentée à ce Congrès qui aura une importance considérable et qui devra exercer une influence décisive sur les progrès de notre Société. Ci-joint veuillez trouver une formule de rapport d'élection de délégués et des lettres de créance en nombre correspondant au nombre de délégués auquel votre section a droit.

Comptant sur votre zèle patriotique pour le succès de notre Congrès,

Nous avons l'honneur d'être,

Vos bien dévoués,

Le Président général,

VICTOR MORIN.

Le Secrétaire général,

J.-B. LAGACÉ.

LES RELATIONS ENTRE LES RACES AU CANADA

La lutte que nous soutenons pour le maintien de nos droits dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest aura non-seulement pour effet de démontrer à nos adversaires que les Canadiens-Français ne sont pas un troupeau d'esclaves qui courbent l'échine sous le fouet; elle leur apprendra surtout à nous mieux connaître, et, partant, à nous estimer et à respecter nos justes revendications.

Je n'en veux pour preuve que le témoignage spontané du pasteur Byron H. Stauffer, qui ne craignait pas de déclarer publiquement, ces jours derniers, devant les membres du *Canadian Club* à Toronto, qu'après un séjour au milieu des canadiens-français, l'été dernier, il en était venu à la conclusion qu'on les avait calomniés, et il ajoutait que, pour réparer le mal déjà causé, il était déterminé à consacrer le reste de ses jours à la cause de la charité chrétienne au Canada.

Si l'on rapproche cette déclaration de celle du colonel Guthrie, un écossais du Nouveau-Brunswick, qui avouait aux cent cinquante convives de toutes nationalités, réunis au Club Saint-Denis à l'occasion de la visite de la mission ontarienne, être parti pour les champs de bataille européens avec tous les préjugés d'un orangiste protestant contre les canadiens-français, et en être revenu avec les sentiments les plus profonds d'estime et d'admiration pour eux, parce qu'il avait appris à les connaître en face du danger, — on admettra que notre cause est en bonne voie de succès, puisque nos adversaires semblent vouloir se renseigner d'une manière équitable.

C'est dans cet esprit que nous avons tendu amicalement la main à tous nos compatriotes de langue étrangère qui recherchent sincèrement la vérité et la justice, — et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit peut-être — car notre race et la cause que nous défendons ne peuvent que gagner à être mieux connues d'eux.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes assurés, en plein centre ontarien, une collaboration de publicité sympathique qui fera connaître à nos compatriotes anglais ce qu'est véritablement le peuple canadien-français. C'est dans le même esprit que nous avons accueilli avec plaisir la délégation des provinces-soeurs qui venait, ces jours derniers, se renseigner sur place et applaudir l'exposé magistral de nos droits, revendiqués si énergiquement par deux de nos compatriotes.

Ah! c'est qu'ils n'ont pas mis leur drapeau en poche, MM. Dandurand et Lamarche, pour exposer devant leurs auditeurs anglais les droits imprescriptibles réclamés par les canadiens-français, et c'est pour avoir

établi ces droits sans réplique, dans une logique claire et serrée, qu'ils ont recueilli les applaudissements des hommes justes et sincères qui les ont entendus.

Que résultera-t-il de ce premier pas vers " l'entente cordiale " au Canada? Sans être trop optimiste, il est permis d'espérer que nous suivrons à cet égard l'exemple de nos deux mère-patries la France et l'Angleterre, qui préluadaient ainsi, il y a quelques années à peine, à l'alliance heureuse de l'heure actuelle ; en nous connaissant mieux, nous mettrons de côté les préjugés qui nous divisent et nous travaillerons tous ensemble à la prospérité du pays.

Sans doute il ne faut pas s'illusionner au point de croire que des races de mentalités si différentes se fondront en une seule au soleil de l'amour fraternel ; le canadien-français sera toujours réfractaire à la fusion du *melting-pot* suivant l'assertion si pittoresque du sénateur Dandurand, de même qu'il se prêtera difficilement à une solution de la question par l'opération chirurgicale de la décollation de Jean-Baptiste, comme l'indiquait ironiquement " l'ancien politicien redevenu honnête homme ", Paul-Emile Lamarche.

Mais tout en gardant son identité, le canadien-français n'apporte-t-il pas un concours aussi précieux que les autres races à la prospérité du pays? N'apporte-t-il pas à l'actif national, à raison même de son idiosyncrasie, une source nouvelle de richesse que la patrie canadienne ne saurait trouver dans les autres éléments constitutifs de la nation ?

La réponse à ces questions vient de nous être donnée par les hommes éminents qui ont visité notre province en mission officielle de bonne entente, lorsqu'il déclaraient que " *la diversité des langues et des religions devrait être un lien plutôt qu'une barrière entre les deux races.* ". Ce contact passager qu'ils ont pris avec nous a déjà fait tomber nombre de leurs préjugés; j'en prends pour exemple mon voisin de table au club Saint-Denis, le juge McLatchey qui se cabrait devant certaines affirmations de principes faites par Lamarche, au point de se lever pour protester, et qui confessait, trois jours plus tard à Sherbrooke, que les anglais des provinces-soeurs avaient tous péché par ignorance à notre endroit.

Ces franches explications préluquant aux relations amicales qui se préparent ne font naturellement pas l'affaire des politiciens qui vivent des querelles de race; aussi cherchent-ils déjà à neutraliser les heureux effets de cette visite. Ils n'y réussiront pas cependant; le peuple bien pensant d'Ontario leur a déjà donné de rudes leçons dans les récentes élections qu'ils ont voulu conduire en soulevant les haines de race, et si le peuple d'Ontario pouvait prendre contact avec le nôtre comme l'ont fait les membres de la mission Hawkes, il serait de l'avis exprimé à Québec

par le colonel Cantlie que " non-seulement on devrait *permettre* l'enseignement du français dans les écoles d'Ontario, mais qu'on devrait même l'y rendre *obligatoire*. "

Personne ne peut nier que le bon accord national vient de faire un grand pas, grâce à l'heureuse initiative de MM. Hawkes et Godfrey qui ont préparé et conduit ici " l'ambassade d'entente cordiale ", et nous leur en adressons l'expression de notre gratitude. Il ne restera qu'à cultiver intelligemment la semence jetée en terre sous de si heureux auspices, et surtout empêcher qu'elle ne soit étouffée par l'ivraie des préjugés qui pousse toujours plus facilement que le bon grain. Nos visiteurs ont été surpris, paraît-il, du bon accord qui existe ici entre canadiens français et anglais; puissent-ils avoir constaté que la raison s'en trouve dans la manière équitable avec laquelle nous traitons la minorité anglaise et que la même harmonie pourrait exister dans les provinces-soeurs si l'on y respectait les droits des minorités.

Que les deux races, d'origine et de mentalité si différentes, oubliant leurs rivalités mesquines et leurs préjugés aveugles, utilisent toutes leurs ressources pour la prospérité de la patrie commune; qu'elles vivent à côté l'une de l'autre dans un sentiment de franche cordialité et de respect mutuel de leurs droits, sans se croire supérieures l'une à l'autre et sans se dénigrer; qu'elles apprennent à se mieux connaître et qu'elles cultivent les relations amicales qui les feront s'estimer davantage. Tels sont, à mon avis, les éléments qui conduiront à la solution du problème des races au Canada.

VICTOR MORIN.

CHRONIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL

ET DU

SECRETARIAT

Notre concours littéraire. — M. l'abbé Emile Chartier, secrétaire-général de l'Université Laval, Mlle Lesage (Colette), et M. Charles Gill, seront les juges de notre concours littéraire. Nos concurrents ne pouvaient souhaiter un jury plus compétent, ni plus impartial. Aussi seront-ils reconnaissants comme nous, envers ces trois distingués littérateurs, du service considérable qu'ils veulent bien nous rendre.

Pour le français. — Le Conseil-général a fait faire, et distribuer une petite carte destinée à rappeler aux Canadiens-français distraits ou apathiques, qu'ils doivent parler français au téléphone. Cette carte porte l'inscription suivante: " Dans l'intérêt de la cause nationale vous

êtes prié de parler français à la téléphoniste ”. Elle est blanche, imprimée en rouge et bleu, et représente, par conséquent, les trois couleurs françaises. Ce qui prouve bien que ce modeste carton a un rôle utile à remplir, c’est qu’on le demande de partout, d’Ottawa, de Québec et d’ailleurs, et que de partout aussi on nous félicite de l’avoir mis en circulation.

Le premier tirage de cette carte est épuisé, nous l’avons distribué gratuitement. Nous ferons volontiers un second tirage, si nous pouvons l’écouler au prix coûtant, soit \$6.50 le mille, plus les frais de poste. Nous recevrons toutes les commandes que l’on voudra bien nous adresser et si le total atteint un chiffre suffisant, nous ferons un nouveau tirage.

Dans ce même ordre d’idée il y a à signaler une circulaire du Conseil général aux industriels et aux négociants canadiens-français, attirant leur attention sur les graves inconvénients d’ordre national que présente l’habitude trop répandue de correspondre en anglais, sur de la papeterie anglaise, avec les groupes français établis en dehors de notre province.

Avis important. — Toute l’administration de la Société Saint-Jean-Baptiste et du Monument National, est désormais centralisée au Secrétariat, bureau I, Monument National. On est prié de s’adresser, pour toute question relevant de cette double administration, soit au Chef du Secrétariat, soit à son assistant, M. Durand. — *La Rédaction.*

ARTHUR SAINT-PIERRE, *Chef du Secrétariat.*

POUR FAIRE SUITE

AU CONGRÈS D’ACTION FRANÇAISE

Le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient d’adresser à toutes les sociétés qui s’étaient fait représenter à notre Congrès d’Action française, l’été dernier, une importante circulaire dont nos lecteurs nous sauront gré de leur citer de copieux extraits.

Montréal, le 5 octobre 1916.

Messieurs et chers compatriotes,

“ Le Congrès d’action française que nous avons organisé l’été dernier a eu tous les bons résultats que nous étions en droit d’attendre, grâce à nos compatriotes établis en dehors du Québec, qui se sont empressés de s’y faire représenter. Il s’agit maintenant de ne pas laisser perdre les fruits de ce Congrès et de donner suite, autant que faire se peut, aux projets d’intérêt national qui y ont été présentés ”.

La circulaire énumère ensuite les plus importants de ces projets et continue ainsi : “ Parmi ces projets, ceux dont l'exécution dépend surtout de nous, ont reçu au moins un commencement d'exécution :

“ 1o L'Oeuvre du Livre français, confinée jusqu'ici à l'Ontario, étendra avec le temps ses bienfaits à tous les groupes de nos compatriotes, où qu'ils se trouvent. Pour le moment, la Société Saint-Jean-Baptiste s'occupe de la fondation d'une bibliothèque française à Moncton, N. B., et a déjà fait un premier envoi de livres à cette fin.

“ 2o La campagne pour engager les maisons-canadiennes-françaises du Québec à faire usage de notre langue dans leurs relations avec nos compatriotes du dehors, est amorcée, comme vous pourrez vous en rendre compte par la copie d'une circulaire, que vous voudrez bien trouver ci-jointe. (1)

“ 3o Nous avons organisé le bureau de renseignements et de placements pour faciliter le passage dans l'Ontario ou dans l'Ouest des professionnels, des instituteurs, et des institutrices de notre province qui voudraient aller s'y établir.

“ 4o Enfin nous sommes désireux, et en mesure de nouer les relations les plus suivies et les plus étroites possible, avec les groupes de langue française établis en-dehors du Québec, et nous nous tenons entièrement à leur disposition pour les aider dans toute la mesure de notre pouvoir.

“ Les autres projets soumis au Congrès sont plus compliqués et leur réalisation sera nécessairement plus longue et plus laborieuse. Nous pouvons vous assurer cependant que nous ne les perdons pas de vue, et que nous ferons tout ce qu'il nous sera humainement possible de faire, pour en presser l'exécution.

“ Vous voudrez bien trouver ci-jointe une carte que nous avons fait faire en vue d'engager les canadiens-français de Montréal, trop souvent négligents sur ce point, à se servir de leur langue au téléphone. Nous vous adressons cette carte dans l'espérance qu'elle pourra vous être utile en vous suggérant des initiatives semblables.

“ Il y a une propagande importante à entreprendre pour la diffusion de la carte postale bilingue publiée par le Gouvernement fédéral. On nous informe que cette carte postale n'est en vente que dans la province de Québec, tandis qu'elle devrait se trouver dans tous les bureaux de poste du Canada. Vous serait-il possible d'organiser la demande de cette carte postale dans les bureaux de poste de votre région ?

(1) Il est question de cette circulaire dans la Chronique.

“ Dans ce même ordre d'idées, il y aurait à organiser une demande aussi considérable que possible pour les copies françaises des documents officiels publiés par le Gouvernement fédéral, de façon à obtenir que tous ces documents, sans exception, soient publiés en français, ce qui n'existe pas aujourd'hui; de façon aussi à démontrer que l'impression en français de ces documents répond à un besoin et est de nature à plaire à un nombre considérable d'électeurs. Si vous croyez la chose utile, la Société Saint-Jean-Baptiste est disposée, pour sa part, à faire imprimer et à mettre à votre disposition des formules toutes prêtes, que vous pourrez distribuer à vos amis, qui pourraient à leur tour les adresser au Gouvernement fédéral pour demander les documents dont nous vous signalerions la publication.

“ La Société Saint-Jean-Baptiste a l'intention de publier une série de cartes postales patriotiques; elle voudrait que cette série soit aussi complète que possible et réponde aux aspirations ou aux besoins de toutes les parties du pays. Nous recevrons avec reconnaissance toutes les suggestions que vous auriez à nous faire sur ce point, de même que les photographies historiques à publier ou des indications sur les sujets à traiter dans cette série.

“ Comme vous le voyez, il est déjà une foule d'entreprises auxquelles nous pouvons travailler en collaboration et dont le succès profitera évidemment à la cause nationale. Sans doute, s'en trouve-t-il un grand nombre d'autres qui ne se sont pas mentionnées dans cette lettre, auxquelles nous ne pensons même pas, mais sur lesquelles vous pourriez nous conseiller utilement. S'il en est ainsi, veuillez nous en aviser et soyez certains que notre concours est d'avance acquis à tout projet, d'une réalisation pratique, que l'on voudra bien nous soumettre.

“ Dans l'espérance que vous voudrez entretenir avec nous une correspondance suivie qui ne saurait manquer d'être profitable aux causes que nous défendons, nous avons l'honneur d'être,

Vos très sincèrement dévoués,

Les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

L'HISTOIRE DE LA LÉGISLATION SCOLAIRE AU MANITOBA (3ÈME ARTICLE)

Les inspecteurs

Comme je vous l'ai déjà dit, l'article 10 du règlement Laurier-Greenway de 1897, qui était devenu l'article 258 de l'Acte des écoles publiques que l'on a abrogé en mars dernier, nous donnait droit à la formation d'écoles bilingues. La même année 1897, sans que la loi y pourvût d'une façon spéciale, le gouvernement nous accorda un inspecteur bilingue. De 1897 à 1902 nous en avons un, de 1902 à 1910, nous en avons 2 et de 1910 à ce jour, nous en avons eu trois.

Si nous considérons que ces inspecteurs devaient faire l'inspection de chaque école bilingue au moins 2 fois par année et de plus que le premier inspecteur, M. Roger Goulet, était obligé de donner la presque totalité de son temps à l'enseignement à l'école normale, ainsi qu'au règlement de difficultés nombreuses qui doivent nécessairement surgir dans une administration de ce genre, il est facile de réaliser l'énormité de leur tâche, mais, nous sommes heureux de le dire, tous ont fait leur devoir en vrais catholiques, en vrais canadiens-français et leur zèle et leur dévouement pour la cause française et catholique leur ont acquis pour toujours la reconnaissance de nos compatriotes.

Mais l'article 258 rayé du statut, les écoles bilingues devant disparaître, que va-t-on faire de nos inspecteurs ? Nous ne le savons pas d'une façon absolument certaine.

L'école normale

Avant 1901 il n'y avait aucune école normale pour préparer les instituteurs à l'enseignement bilingue. En 1900 le gouvernement décida d'établir une école normale à Saint-Boniface, dans le but explicite de préparer des instituteurs à l'enseignement dans les écoles bilingues, et en 1901 cette école était ouverte sous la direction de M. l'inspecteur Roger Goulet. Depuis cette date jusqu'à l'an dernier (1915), M. Goulet, avec l'aide de quelques autres professeurs, a donné l'enseignement dans cette école, avec les résultats que tandis qu'en 1901 un grand nombre de nos instituteurs ou institutrices n'enseignaient que sur une permission spéciale du département d'éducation, n'ayant pas les certificats requis, aujourd'hui, la presque totalité du personnel enseignant dans les écoles

bilingues ont obtenu à l'école normale les certificats leur donnant plein droit de donner cet enseignement.

Le Département d'éducation pourvoit à l'émission de 4 certificats différents pour l'enseignement : 1o Certificat pour enseignement dans les écoles supérieures (high schools ou collegiates) et certificat de 1ère, 2ème et 3ème classes pour enseignement dans les écoles primaires. L'École normale de Saint-Boniface ne donnait l'enseignement que pour obtenir les certificats ou diplômes de 2ème et 3ème classes. Au premier semestre de septembre à décembre, on donnait le cours pour le certificat de 3ème classe, et dans le second semestre le cours pour le certificat de 2ème classe.

En janvier dernier, alors que M. Goulet, se préparait à l'ouverture de la classe comme à l'ordinaire, il fut averti qu'en raison du grand nombre d'élèves assistant à l'école normale de Winnipeg et de l'insuffisance du local qui leur était réservé, on enverrait un certain nombre d'élèves de l'école normale de Winnipeg, suivre les cours à l'école normale de Saint-Boniface. C'était déjà un pas dangereux, mais on fit plus, on l'avertit que les professeurs de l'école normale de Winnipeg auraient suffisamment de temps disponible pour donner l'enseignement à l'école normale de Saint-Boniface, et par conséquent on le dispensait de donner cet enseignement. Enfin, cet été la dernière étape fut franchie; nous n'avons plus d'école normale bilingue, le gouvernement l'a supprimée. C'est là l'état déplorable où nous sommes réduits. Nous serons cependant capables de suppléer à cette lacune, dans une certaine mesure, si le gouvernement ne change pas la partie française du programme d'études qui se rapporte aux écoles secondaires (High schools). Ce programme est assez complet pour permettre à nos institutrices ou institutrices d'apprendre le français amplement pour le bien enseigner dans les écoles primaires. Cela vous intéressera peut-être de savoir quelle est la partie faite au français dans les écoles secondaires.

En ce qui concerne le 9ème grade nous lisons ceci :

French. (Teachers' Course. — Bilingual certificates) :

(a) Leçons de Langue Française, cours supérieur, F. E. C. (nouvelle édition) (pages 1-146 et 362 à 374). Exercices d'application.

(b) Principes de Littérature P. Mestre (pages 1-109). Etudes de Style et Composition en Prose (facile). Modèles Français. Cours supérieur, Edm. Procès: Morceaux à étudier (en prose): S. François de Sales, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon, Fénelon, Bernardin de S. Pierre, Lamennais, Chateaubriand, Louis Veuillot, Alphonse Daudet, P. Van Tricht, Kurth, René Bazin.

Le programme pour le 10ème grade contient ceci :

French. Teachers' Course.—Bilingual certificates. :

(a) Cours supérieur (nouvelle édition) F. E. C. — exercices d'application.

(b) Composition en prose. — Modèles Français : Edm. Procès Morceaux à étudier; (en vers) Malherbe, P. Corneille, Molière, Boileau, Racine, Delisle, Lamartine, P. Longhaye, François Coppée.

(c) Principes de Littérature. Père Mestre. avec " Morceaux Choisis ".

René Bazin : " La Barrière ".

Lafontaine : Les six premiers livres.

Le programme du 11ème grade contient ceci :

French for French-Speaking Students (bilingual certificates) :

(a) Rhétorique de Boylesve, et composition en prose.

(b) Etude littéraire et critique.

Télémaque : 12 derniers livres.

Racine : Esther.

Et celui du 12ème grade ceci :

Equivalents for French-speaking students :

(a) Littérature et Rhétorique : Revue.

(b) Composition en Prose. — Discours.

(c) Poétique et Versification. — Revue.

(d) Etude, Littérature et Critique. — Corneille, Le Cid ; Thiers, Morceaux choisis.

(e) Etude Historique de la Littérature Française et de la Littérature Anglaise.

A part celà, les filles, seulement, ont le droit de substituer à un certain programme de mathématique l'étude des auteurs français suivants :

Additional French (two papers). — This may be taken in lieu of the additional English.

Modèles français. : Edmond Procès, III seconde.

Bossuet : Athènes et Lacédémone, Alexandre, La Providence régit le Monde. — La Jeunesse.

La Bruyère : Du Mérite personnel ; Des Biens de Fortune ; Pamphile le Vaniteux.

Laprade : Symphonie du Torrent ; Feuilles, Tombez ; Les Fleurs du Désert ; L'Ame du Poète.

St-Marc Gérardin : Lutte de l'homme contre le danger.

Causeries : P. Van Tricht. III.

La Misère. — Nos Cousins. — L'Enfant des rues.

Comme vous le voyez, si le gouvernement permet à nos instituteurs et institutrices de bien apprendre tout le français qui est au programme, nous pourrions tout de même compter vivre en dépit de la privation d'un cours bilingue à l'école normale ; mais naturellement nous ne savons pas encore ce que l'avenir nous réserve. Le programme d'études pour l'année scolaire 1916-17 ne sera publié qu'au mois de juillet ou au mois d'août, et alors nous connaissons mieux les intentions du gouvernement à ce propos. (1).

Conclusion

Cette étude demande une conclusion, nous la ferons aussi brève que possible. Toutes nos difficultés proviennent du fait que nous sommes peu nombreux, en face d'adversaires pour qui la justice est un vain mot et qui ne respectent que la force. C'est pourquoi la Société Saint-Jean-Baptiste du Manitoba s'occupe spécialement de colonisation. Nous voulons par ce moyen renforcer les groupes canadiens-français déjà formés dans la province. Autour des paroisses déjà établies, en raison de l'expansion de ces différentes paroisses, il y a de nouveaux groupes formés, mais ces groupes en certains endroits ne sont pas encore assez forts et nous voulons, par le moyen de la colonisation augmenter leur nombre. A part cela dans certaines parties de la province il y a des endroits où de nouveaux colons trouveraient tous les avantages qu'ils pourraient désirer, et c'est l'intention de la société de former là de nouveaux groupes, de nouvelles paroisses, et ainsi d'augmenter la force de l'influence française au Manitoba.

Les colons doivent venir de la province de Québec et des Etats-Unis. Nous ne cherchons pas à déplacer les canadiens-français de la province de Québec qui sont bien établis, et qui n'ont aucune intention de se déplacer, mais nous voulons faire effort pour diriger vers nous ceux des vôtres qui, pour une raison ou pour une autre, désirent se déplacer et

(1) Le programme des *highs schools* n'a pas été modifié cette année, et il semble que le français devra s'y enseigner comme par le passé ; mais avec les Norris, comme avec les Pyne et les Ferguson, on ne sait jamais ce qui peut arriver. — Note de la Rédaction.

quitter la province de Québec, et pour cela nous demandons la coopération de la province de Québec pour nous aider à augmenter la force de notre groupe canadien-français.

En ce qui concerne nos compatriotes qui résident aux Etats-Unis, nous croyons que c'est faire acte de patriotisme que de s'efforcer de rapatrier le plus grand nombre d'entre eux et de les inviter à s'établir dans notre province.

Aidez-nous à devenir forts et nous n'aurons aucune difficulté à nous faire respecter.

J.-A. BEAUPRÉ.

LE TRAMWAY

Garde-moteur, mécanicien (motorman). — En France on dit le *wattman*.
Receveur, conducteur. — Employé qui reçoit les billets ou l'argent des voyageurs.

Képi. — Coiffure du garde-moteur et du receveur.

Uniforme. — Vêtement particulier des employés du tramway.

Voyageur. — Toute personne transportée sur le tramway.

Pinces (ticket punch). — Les pincettes servent à *perforer* ou *poinçonner* les *correspondances*.

Billet (ticket). — Il y a des billets ordinaires pour tous les voyageurs, les *billets d'ouvriers*, les *billets d'écoliers*, le *permis* ou *carte de circulation*, (pass), etc.

Valable pour un voyage (Good for one fare).

Correspondance (transfer). — La correspondance est *personnelle* (not transferable).

Contrôleur. — Appareil à la charge du mécanicien servant à régler la marche du moteur. Le contrôleur est surmonté d'une *manette* qui sert au démarrage et à l'accélération de la marche. Une autre *manette* commande le *freinage* de la voiture; le garde-moteur freine dans les côtes et pour la descente des voyageurs.

Freins pneumatiques (air brakes).

Timbre. — Cloche électrique que le garde-moteur actionne du pied à dessein de faire libérer la voie.

Boutons et sonnerie. — Dispositif pour avertir le garde-moteur que l'on veut descendre du tramway.

Banquettes. — Sièges des voyageurs.

Couloir. — Passage entre les deux rangées de banquettes.

Stores. — Rideaux à ressorts du tramway.

Chaufferettes, radiateurs électriques. — Appareils de chauffage du tramway.

Ampoules, lampes électriques.

Poignées. — Courroies munies d'une *poignée* auxquelles s'appuient les voyageurs qui ne peuvent trouver de banquettes libres.

Cordon. — Le cordon actionne un *marteau* par lequel le receveur avertit le mécanicien qu'il peut mettre le tramway en branle après la montée ou la descente des voyageurs.

Réclames. — L'on fait de la réclame sur nos tramways au moyen de deux séries d'affiches fixées au-dessus des châssis vitrés.

Ventilateurs. — Les ventilateurs font l'aération du tramway.

Portières. — Portes du tramway. *Sortie* (exit).

Plateforme. — Espace à l'arrière du tramway où montent les voyageurs. Il y a sur la plateforme des *barres d'appui* en cuivre, une verticale facilitant la montée dans le train, d'autres formant garde-fou.

Marchepied. — Degrés servant à monter dans le tramway.

Chasse-corps, chasse-pierre. — Appareil fixé à l'avant du tramway pour débarrasser la voie de tout ce qui pourrait s'y trouver. A la place du chasse-corps, certains tramways ont un *filet protecteur*.

Perche, trolley. — Barre munie d'une roulette qui transmet le courant du *câble aérien* au moteur de la voiture.

Potences. — Poteaux qui soutiennent le *câble aérien*.

Voitures, wagons, trucs, etc. Sur les lignes de tramways, comme sur les autres chemins de fer, on appelle *voitures* les véhicules destinés au service des voyageurs, et *wagons, trucs, etc.*, ceux qui transportent les marchandises, le matériel, etc.

Supplémentaire (extra). — Voiture *supplémentaire* que l'on fait circuler sur une ligne de tramway quand il y a affluence extraordinaire de voyageurs.

Rail à gorge. — Le rail du chemin de fer électrique dans les villes.

Garage. — Lieu où l'on remise les voitures.

Traction électrique. — Le transport par l'électricité.

Safety first. — Ces mots peuvent être un avertissement pour les voyageurs, et on les traduira par *Prenez garde*; ou ils pourraient signifier l'attention que la compagnie apporte à éviter tout accident, alors on peut les traduire par *La Sécurité avant tout*.

N. B. — Pour les termes communs au chemin de fer électrique, et au chemin de fer à vapeur, nous renvoyons aux listes précédentes.

La Ligue des Droits du Français.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

A nos sociétaires

Le fonds inaliénable de la Caisse Nationale d'Économie sera bientôt de un million et demi. Nous avons atteint ce résultat merveilleux sans le concours des pouvoirs publics, uniquement en faisant appel à la petite épargne et à l'esprit de prévoyance de notre population. Nous aurions cependant pu faire davantage si nos sociétaires, au lieu de se contenter de faire les versements qui leur assurent pour plus tard une pension plus ou moins considérable, nous avaient aidé dans la diffusion d'une oeuvre qui les intéresse encore plus que nous.

Il ne faut pas oublier que notre Société est, dans toute la force du terme, une mutualité. Or, ce qui constitue une véritable mutualité, ce n'est pas seulement le fait que tous ses membres bénéficient également des avantages qu'elle offre, mais c'est encore, ou du moins ce devrait être, le fait que chacun de ses membres s'intéresse à son fonctionnement, aide dans toute la mesure du possible à son développement et contribue ainsi pour sa part à augmenter la somme davantage dont tous les membres sont appelés à bénéficier. Ce qui fait le bon mutualiste, c'est d'abord, naturellement, la fidélité à remplir les obligations statutaires de la Société dont il fait partie et tout spécialement la ponctualité dans le paiement de ses cotisations; mais c'est aussi le zèle qu'il déploie au service de cette même Société, l'activité qu'il met à la faire connaître et à faire bénéficier ses amis et ses connaissances des avantages qu'il a voulu s'assurer à lui-même.

Nous invitons donc tous nos sociétaires à se montrer bon mutualistes, à se faire les propagateurs de notre oeuvre, à lui recruter le plus grand nombre possible de nouveaux adhérents. Ils ont eut confiance à elle puisqu'ils y sont entrés et ils y ont encore confiance puisqu'ils continuent à lui confier leurs économies. Qu'ils fassent maintenant un effort de plus, qu'ils s'emploient à faire partager leur confiance à leur entourage, et à grossir les rangs de notre Société.

Pour en arriver là, pour parler de notre oeuvre de façon à la faire aimer et à lui gagner de nouvelles sympathies, il faut qu'ils l'étudient eux-mêmes, qu'ils en suivent le fonctionnement de près afin de pouvoir le cas échéant la défendre contre les attaques qui pourraient se produire, ou dans tous les cas, réfuter les objections qui leur seront opposées dans leur travail de propagande.

Nous tenons à la disposition de tous nos sociétaires qui voudraient étudier à fond notre oeuvre, toute la documentation nécessaire à cette fin.

Nous espérons que notre appel sera entendu et qu'à l'avenir nombreux seront nos sociétaires qui s'intéresseront au fonctionnement de la Caisse et qui voudront collaborer au travail de propagande de nos organisateurs et de nos percepteurs. Si nos espérances se réalisent, la Caisse marchera à pas de géant vers le succès, pour le plus grand bénéfice de ses sociétaires, et, nous osons le dire, de notre population toute entière.

L'ADMINISTRATION.

Changements administratifs

Le Conseil général a modifié le règlement de la Caisse de Remboursement de façon à augmenter considérablement le champ d'opération de cette oeuvre. La Caisse de Remboursement est, comme on le sait, le complément de la Caisse Nationale d'Economie, aussi cette dernière a-t-elle pu, accroître son action à la faveur des améliorations apportées au règlement de la Caisse de Remboursement.

M. Lucien Favreau a été nommé assistant de M. Arthur Gagnon, l'administrateur général des deux caisses, et s'occupera exclusivement de la Caisse de Remboursement.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions du mois de sept. 1916	Moyenne par semaine.
1. A. Thinel.	1. Albert Thinel.
2. J. B. Ricard.	2. J. A. Beuparlant.
3. J. F. Côté	3. Ludger Corriveau.
4. Napoléon Milette.	4. J. B. Ricard.
5. J. P. Chiasson.	5. Napoléon Milette.
6. J. O. Bastien.	6. L. P. Charlebois.
7. J. A. Beuparlant.	7. J.-F. Côté.
8. J. I. Piché.	8. E. Talbot.
9. Ludger Corriveau.	9. Dr Leprohon.
10. E. Talbot.	10. J. P. Chiasson.
11. L. P. Naubert.	11. J. I. Piché.
12. Désiré Buisson.	12. Désiré Buisson.
13. Dr Leprohon.	13. J. O. Bastien.
14. H. Gauthier.	14. L. P. Naubert.
15. L. P. Charlebois.	15. H. Gauthier.

Pour le mois de septembre, MM. Albert Thinel et Jean-B. Ricard, organisateurs, ont rapporté avec honneur les prix accordés par le Comité de régie.

J.-A. DUBÉ, *Contrôleur du Recrutement.*

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DU MOIS DE SEPTEMBRE 1916 :

RECETTES :

Balance au 31 août 1916.....		\$52,653.88
Versements Classe "A"	\$8,528.00	
Versements Classe "B"	1,962.50	
Versements Classe "C"	61.00	11,551.50
Intérêt sur contributions mensuelles		9.15
Sainte-Philomène de Rosemont, Intérêt		1,120.00
		<u>\$65,334.53</u>

DÉBOURSÉS :

Prêt à la Paroisse Saint-Rédempteur de Hull.....	\$15,000.00	
Commutations mensuelles	28.14	
Remboursement de décès	34.85	15,062.99
		<u>\$50,271.54</u>

CAPITAL INALIÉNABLE AU 30 SEPTEMBRE 1916 :

A
PRETS :

Comm. Sco. Côte S. Louis.....	\$20,000.00	Société S. Jean-Bte, Montréal..	120,000.00
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska...	10,748.34	Village Riv. St-Pierre.....	95,260.00
Paroisse de Labelle	18,127.52	Comm. Scol. Tétréaultville....	22,500.00
Canton de Maniwaki.....	7,861.55	Comm. Scol. St-Jean-Berchmans..	67,500.00
Comm. Sco. Shawinigan.....	11,006.32	Par. Ste-Philomène, Rosemont..	32,000.00
Ecoles séparées, Alfred, Ont....	1,000.00	Laval des Rapides.....	39,018.00
Ecoles séparées, Nepean, B.....	3,000.00	Rapide de l'Orignal	9,949.91
Mun. de Jonquière.....	24,534.15	St-Raphael de Burbidge.....	10,000.00
Mun. Sturgeon Falls	27,515.42	St-Gabriel de Bouchette	10,000.00
Mun. Sudbury, Ont.	11,406.72	Paroisse de Gracefield.....	10,000.00
Comm. Sco. de Rigaud.....	6,157.63	St-Alexis de la Grande Baie...	28,911.00
Ville de Roberval.....	5,864.95	Gouvern. de la Puissance....	4,875.00
Ville de Victoriaville	95,854.15	St-Michel de Montréal.....	45,000.00
2ème Div. Co. Lac St-Jean....	5,383.92	Ville Lasalle	42,500.00
Village de Warwick.....	13,800.00	Corp. Episc. Montréal Est....	9,000.00
Syndics Ecole de Danville	5,560.04	Ville de Dorion	40,320.00
Canton de Windsor	11,617.24	Ville de Roberval.....	60,000.00
Par. T. S. Sacrement, Lachine..	20,000.00	S. Rédempteur de Hull	35,000.00
Comm. Scol. Longueuil	23,307.23	Intérêts accrus au 30 sept. 1916	27,925.60
Mun. d'Asbestos	39,571.23	En Banques	50,271.54
Paroisse Saint-Stanislas	225,000.00		
			<u>\$1,347,347.46</u>
A reporter	\$587,316.41		

ARTHUR GAGNON, administrateur.

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital versé	\$ 4,000,000
Fonds de réserve	3,700,000
Total de l'actif	39,000,000

DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président ;
l'hon. F.-L. Béique, vice-président ;
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner.
Beaudry Leman, gérant général.
Yvon Lamarre, inspecteur.

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL.

Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques,

F.-G. Leduc, gérant ; P.-A. Lavallée, gérant adjoint.

164 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA

32 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

— BANQUE PROVINCIALE — DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1915 \$1,650,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPOORTE, de Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.
M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par son Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Dr E.P. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Hon. N. Pérodeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

75 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shamut Bank. Chicago : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais, Koan, Priv. Oesterreicheshe Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette Institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'Etat)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La " Caisse Nationale ", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la " Caisse Nationale d'Économie ", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT A PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur Arthur Gagnon.
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé.
Inspecteur J.-I. Couture.
Inspecteur Alexis Côté.